

Caisse de prévoyance de la proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne

**Avis de sortie (à remplir conjointement par le salarié et son ancien employeur)**

Lorsqu'un salarié quitte son employeur, le présent avis de sortie doit être rempli et remis à la Caisse de pensions. Cette procédure épargne à l'ancien employeur le désagrément de demandes ultérieures de renseignements, interrompt la facturation des cotisations dues à la Caisse de pensions pour le salarié sortant et dispense l'employeur de toute autre tâche administrative.

Employeur:

Membre n°:

**1. Données personnelles**

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Rue, n°, NPA, localité:

Sexe:  féminin  masculin

Etat civil:

Numéro d'assurance sociale:

Le cas échéant, nouvelle adresse après le départ:

**2. Durée des rapports de travail** (fin effective des rapports de travail, c.-à-d. en tenant compte des éventuels jours de vacances restants)

du:  au

**3. L'incapacité de travail du salarié sortant est due à des raisons de santé:**

Oui  Non Si Oui, par suite de:  Maladie  Accident

**4. Données relatives au nouvel employeur et à la nouvelle institution de prévoyance**

Nom et adresse du nouvel employeur:

Date de l'entrée en service:

Institution de prévoyance du nouvel employeur:

**Prière d'envoyer ou de joindre un bulletin de versement de la nouvelle institution de prévoyance!****5. Versement en espèces de la prestation de libre passage**

La personne assurée peut demander à la Caisse de pensions un versement en espèces dans les cas suivants:

- Elle se met à son compte pour exercer une activité lucrative à titre principal.
- La prestation de libre passage est inférieure au montant des cotisations annuelles du salarié (cf. certificat d'assurance).
- Elle quitte définitivement la Suisse (voir Mémento séparé).

**6. Signature**

Lieu, date

Signature du salarié

Lieu, date

Cachet et signature de l'employeur